

Loi suisse sur la protection des données: nous sommes à vos côtés!

Votre entreprise traite des données personnelles? Vous exploitez une boutique en ligne? L'entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023 de la loi sur la protection des données implique des obligations d'information plus étendues qu'auparavant. Une violation intentionnelle est passible d'une amende pouvant atteindre 250 000 francs et d'une inscription au casier judiciaire. Nous sommes un partenaire solide à vos côtés et vous proposons différentes offres dans ce contexte.

- AXA-ARAG Protection juridique
- Assurance Cyber d'AXA

- **Hub MyRight sur la protection des données**

- Articles sur AXA.ch, dans les «News PME» et dans «Mon Entreprise», le magazine destiné aux PME



- **Consultation juridique MyRight**

- **Offre Cyber d'AXA**

- Cyber-Check de sécurité
- Services de prévention